



Accusé de réception en préfecture
038-213805633-20170322-2017-017-DE
Date de télétransmission : 29/03/2017
Date de réception préfecture : 29/03/2017

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 22 MARS 2017

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2017-017 / 7.1.2

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 16 mars 2017, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 30 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, A. MOREAU, Al. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : A. BLANCANEUX, C. MOLLIER-SABET.

Absente : A. GERVASI

La secrétaire de séance désignée est Josette COUTURIER.

OBJET : FINANCES : Modification de l'Autorisation de Programme / Crédit de Paiement n° 18 « Restauration de l'église Saint Bruno » de Voiron

Rapporteur : Dolorès Zambon

EXPOSE : Par délibération n° 2007.408 en date du 20 décembre 2007, le Conseil Municipal a ouvert une autorisation de programme de 1 500 000 € pour la restauration de l'Eglise Saint Bruno de VOIRON. Plusieurs délibérations de modification sont nécessaires au réajustement des crédits.

Le total de l'opération reste estimé à 1 500 000 € TTC.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission des Finances et Administration générale en date du 14 Mars 2017,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- De modifier l'opération de programme dénommée « Restauration de l'Eglise St Bruno » en la prolongeant d'une année supplémentaire. Les caractéristiques de cette opération de programme sont les suivantes :

- * **Autorisation de programme** : RESTAURATION DE L'EGLISE ST BRUNO
- * **Imputation budgétaire** : 90 324 11 - budget principal
- * **Montant de l'autorisation** : 1 500 000 euros
- * **Niveau de vote des crédits** : article (opération n° 18)
- * **Répartition des crédits de paiement et de recettes** :

Articles	Libellés	Réalisation 2007 à 2015	2016 Prévision	2017 Prévision	2018 Prévision	TOTAL GENERAL
DEPENSES						
2031	Etudes	30 731,02 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 731,02 €
2313	Travaux	440 842,59 €	146 532,85 €	25 000,00 €	856 893,54 €	1 469 268,98 €
TOTAL DEPENSES		471 573,61 €	146 532,85 €	25 000,00 €	856 893,54 €	1 500 000,00 €
RECETTES						
10251	Don paroisse	190 143,22 €	98 973,18 €	0,00 €	0,00 €	289 116,40 €
1321	Subvention Etat	51 328,86 €	38 726,14 €	16 666,00 €	0,00 €	106 721,00 €
1322	Subvention Région	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1323	Subvention du département	69 943,00 €	23 954,00 €	14 999,00 €	0,00 €	108 896,00 €
Autofinancement - fonds propres		160 158,53 €	-15 120,47 €	-6 665,00 €	856 893,54 €	995 266,60 €
TOTAL RECETTES		471 573,61 €	146 532,85 €	25 000,00 €	856 893,54 €	1 500 000,00 €

DECISION : La proposition est **ADOPTEE** à l'**UNANIMITE (32 POUR)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,


Julien POLAT